RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE BUREAU NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE L'ARMAGNAC (BNIA)

Le BNIA a demandé une extension de son accord relatif aux cotisations interprofessionnelles pour les années 2019, 2020 et 2021.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante *:* consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message *« BIVC 2020-2022 »* ;

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle :

BUREAU NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE L'ARMAGNAC

Période

Exercices 2019 - 2020 - 2021

CODE INTERNE	I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	2019 Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 845000 € montant des cotisations affectées	2020 Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 855000 € montant des cotisations affectées	2021 Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 875000 € montant des cotisations affectées
A	*a) connaissance de la production et des marchés* Objet et description de la ou les action(s) : - Conformément à ses Statuts, aux Accords et à la Convention Douane, Suivi des stocks et des mouvements d'Armagnac assurée par une partie importante de l'équipe du BNIA, - Temps de travail de certains collaborateurs du BNIA ou cotisation/coûts payés auprès de structures partenaires, de fournisseurs d'études pour obtenir des données complémentaires.	107 690	107 857	105 780
B	*b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;* Objet et description de la ou les action(s) : - Travail de suivi de cadres du BNIA pour l'essentiel, part des frais généraux correpondant consacrés à la réflexion sur les accords interprofessionnels particulièrement (application, suivi, évolutions).	5 347	5 357	5 254
C	*c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;* Objet et description de la ou les action(s) : - Travail de suivi de cadres du BNIA pour l'essentiel, part des frais généraux correpondant consacrés, dans le cadre des Accords Interprofessionnels aux contrats-type, à leur évolution et au suivi de leur bonne application.	5 962	5 980	5 867
D	*d) commercialisation;* Objet et description de la ou les action(s) : - Temps consacré par une partie importante des salariés du BNIA, et part correspondante des frais généraux, à l'accompagnement des opérateurs Armagnacais dans leur activité de commercialisation : transmission de données règlementaires, création de requêtes et envoi de statistiques, recherche d'information juridique, transmission de certificats...etc.	133 813	135 754	141 899
E	*e) protection de l'environnement;* Objet et description de la ou les action(s) : - Part du travail de la Responsable Technique, de Recherche, de Qualité et du Développement Durable, ainsi que de son assistante, plus les frais généraux correspondant consacrés à la question de la protection de l'envrionnement dans le cadre du travail de Recherche et d'appui technique.	5 921	6 025	5 975
F	*f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;* Objet et description de la ou les action(s) : - Budget Promotion-Communication destiné au développement de l'image et de la notoriété de l'Armagnac en France et dans le monde ainsi que le travail d'une grande partie de l'équipe des salariés du BNIA consacré à la mise en place de ces actions et la part de frais généraux correspondant.	437 570	443 095	459 099
G	*g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;* Objet et description de la ou les action(s) : - Travail des salariés du BNIA et investissement réalisés par l'Interprofession, notamment en liaison avec l'INAO pour suivre la protection de l'appellation Armagnac, l'évolution du cahier des charges...	24 906	25 193	25 043
H	*h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;* Objet et description de la ou les action(s) : Une partie du travail de la Responsable Technique, de Recherche, de Qualité et du Développement Durable, ainsi que de son assistante, plus les frais généraux correspondant est consacrée à ce point dans le cadre du travail de Recherche et d'appui technique notamment pour assurer une veille technique sur les process nouveaux et réfléchir ou répondre aux demandes concernant leur application en Armagnac.	32 046	32 605	33 848
I	*i) études visant à améliorer la qualité des produits;* Objet et description de la ou les action(s) : C'est un point important de la veille et du suivi assuré par le BNIA. Là aussi, une partie du travail de la Responsable Technique, de Recherche, de Qualité et du Développement Durable, ainsi que de son assistante, plus les frais généraux correspondant est consacrée à ce point dans le cadre du travail de Recherche et d'appui technique.	32 406	32 833	32 469
J	*j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;* Objet et description de la ou les action(s) : - Part du travail de la Responsable Technique, de Recherche, de Qualité et du Développement Durable, ainsi que de son assistante, plus les frais généraux correspondant consacrés à ce point dans le cadre du travail de Recherche et d'appui technique.	8 130	8 253	8 174
K	*k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;* Objet et description de la ou les action(s) : - Part du travail de la Responsable Technique, de Recherche, de Qualité et du Développement Durable, ainsi que de son assistante, plus les frais généraux correspondant consacrés à ce point dans le cadre du travail de Recherche et d'appui technique.	1 095	1 099	1 078
L	*l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;* Objet et description de la ou les action(s) : - Complémentairement aux actions d'études sur la qualité - point i), travail de l'équipe du BNIA, et frais correspondant (analyses, prélèvements...) visant à suivre la qualité des Armagnac et accompagner les opérateurs dans ce contrôle, notamment à travers la mise en place du Suivi Aval de la Qualité.	20 508	20 854	20 678
M	*m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;* Objet et description de la ou les action(s) : - Temps de travail des salariés du BNIA, essentiellement Responsable Technique, de Recherche, de Qualité et du Développement Durable et son assistante pour le suivi des évolutions en matière de sécurité sanitaire, notamment les normes internationales. Une veille, des analyses, des travaux avec les professionnels sont ainsi menés.	29 606	30 096	29 836
N	*n) gestion des sous-produits.* Objet et description de la ou les action(s) :	0	0	0
	TOTAL de la PART COTISATION DU BUDGET	**845 000**	**855 000**	**875 000**

Certifié conforme

BUREAU NATIONAL INTERPROFESSIONNEL de l'ARMAGNAC
32800 EAUZE
Tél. 05 62 09 [illegible] 00